



RAPPORT D'ACTIVITÉS

ANIMATION DU SITE NATURA 2000

« HAUTE VALLÉE DE L'ESSONNE »

N° FR1100799

(Janvier - Juin 2011)

Parc naturel régional du Gâtinais français
Maison du Parc
52 route de Corbeil
91590 BAULNE
Tél. : 01 64 98 73 93
Fax : 01 64 98 71 90
e-mail : n.bock@parc-gatinais-francais.fr

Siège social : 91490 MILLY LA FORET



SOMMAIRE

Préambule	3
Rappel des objectifs du DOCOB	4
I/ Gestion des habitats et des espèces : animation des contrats Natura 2000 et de la Charte Natura 2000	5
I.1 Sensibilisation auprès des propriétaires du site.....	5
I.1.1 Animation des contrats Natura 2000.....	6
I.1.2 Animation de la charte Natura 2000.....	7
I.2 Identification des propriétaires détenant entre 4 et 10 ha sur le site.....	7
II/ Évaluation des incidences des projets	8
III/ Suivis scientifiques et techniques	9
IV/ Information, communication et sensibilisation	9
IV.1 Outils de communication.....	9
IV.2 Organisation de manifestations.....	9
V/ Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	10
V.1 Organisation du Comité de Pilotage.....	10
V.2 Animation de groupes de travail.....	10
V.2 Gestion administrative et financière.....	11
V.4 Suivi du document d'objectifs : SUDOCO.....	12
Synthèse	13
Annexe : Récapitulatif du temps passé par l'animateur par actions et indicateurs de résultat	14

Préambule

Le site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » a été classé au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » portant sur la conservation, la restauration et le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Ce site, d'une superficie de 971 hectares, s'étend sur 5 communes (Boigneville, Buno Bonnevaux, Prunay-sur-Essonne, Nanteau-sur-Essonne et Buthiers) toutes situées sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français a pris à sa charge l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) du site. Le DOCOB, finalisé en novembre 2009, a été approuvé par un arrêté préfectoral en date du 15 février 2010.

Le site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par un arrêté ministériel en date du 25 mai 2010.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français a été désigné le 14 avril 2010 en Préfecture d'Evry structure animatrice du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » n° FR1100799.

Le comité de pilotage est présidé par Monsieur Jean-Jacques Boussaingault, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français.

L'animation a débuté au mois de mai 2010 ; une convention d'animation avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Énergie et de l'Environnement (DRIEE) d'Ile-de-France a été mise en place. Cette convention a pris fin en juin 2011.

Un premier rapport d'activité pour l'animation en 2010 a déjà été réalisé.

Ce deuxième rapport d'activités constitue le bilan de l'animation durant le premier semestre 2011 (janvier à juin 2011) durant lequel 41 jours ont été consacrés à l'animation du site Natura 2000.

Rappel des objectifs du DOCOB

Onze habitats d'intérêt européen, c'est-à-dire des habitats rares, en danger de disparition ou endémiques, ont été recensés sur le site, ainsi que quatre espèces animales d'intérêt européen inféodées à ces milieux (classés en *Annexe II* de la Directive « Habitats, Faune, Flore »).

Parmi les milieux prioritaires et d'intérêt européen, on peut citer :

- * les pelouses calcaires ;
- * les pelouses sablo-calcaires ;
- * les landes sèches ;
- * les landes à genévriers ;
- * les cladiaies ;
- * les bas-marais alcalins ;
- * les prairies à molinie ;
- * les mégaphorbiais ;
- * les aulnaies frênaies à hautes herbes.

Parmi les espèces d'intérêt européen, on peut citer :

- * le lucane cerf volant
- * l'écaille chinée
- * *Vertigo moulinsiana*
- * *Vertigo angustior*

Afin de répondre aux enjeux de préservation des habitats et des espèces, 7 objectifs de conservation ont été définis dans le « document d'objectifs ».

Ces grands objectifs sont les suivants :

1. Maintenir et restaurer les conditions écologiques favorables aux populations de *Vertigos*
2. Maintenir et restaurer le caractère humide des marais et les ripisylves afin de préserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces liées
3. Maintenir et restaurer le réseau de pelouses sèches et les milieux associés
4. Maintenir et restaurer les landes sèches d'intérêt européen des coteaux
5. Améliorer les connaissances sur la faune aquatique
6. Sensibiliser les usagers du site à une meilleure prise en compte des espèces et habitats d'intérêt communautaire dans le cadre de leurs activités
7. Coordonner la gestion du site Natura 2000 avec les programmes publics et les autres sites Natura 2000 présents le long de l'Essonne et s'assurer de leur compatibilité

De janvier à juin 2011, les missions de l'animateur du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » se sont articulées essentiellement autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et des espèces : animation des contrats et de la charte Natura 2000
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis scientifiques et techniques
4. Information, communication et sensibilisation
5. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

I/ Gestion des habitats et des espèces : animation des contrats Natura 2000 et de la Charte Natura 2000

RAPPEL :

Le site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » s'étend sur 971 hectares et sur deux départements : Essonne et Seine-et-Marne.

La propriété privée est très morcelée : 296 propriétaires fonciers pour plus de 1 000 parcelles. Le nombre de propriétaires est donc très important, ce qui implique d'identifier les secteurs à enjeux sur le site et les propriétaires concernés.

Comme mentionné dans le précédent rapport d'activités, un recensement des propriétaires a été réalisé à partir des relevés de propriétés (extraits de matrice) et de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire présente dans le DOCOB.

Ainsi, tous les propriétaires possédant **une surface de plus de 10 ha et/ou dont les propriétés révèlent la présence d'habitats d'intérêt communautaire ou d'habitats d'espèces** ont été recensés.

=> **21 propriétaires** ont ainsi été identifiés détenant **833,5 ha (soit 86% de la surface totale du site)** :

- 8 propriétaires sont concernés en milieux humides, soit 175 ha
- 15 propriétaires sont concernés en milieux secs, soit 658,5 ha

NB : Ces chiffres sont légèrement différents de ceux mentionnés dans le précédent rapport d'activité. En effet, trois propriétaires détenant plus de 10 ha ont été identifiés récemment.

I.1 Sensibilisation auprès des propriétaires du site

Au cours du premier semestre 2011, l'animation a été axée auprès de ces 21 propriétaires. Des contacts téléphoniques, des courriers ainsi que des visites sur site ont été effectuées auprès de ces différents propriétaires :

- **14 ont pu être directement contactés par téléphone** et ainsi 13 ont pu être rencontrés (soit sur le site Natura 2000, soit à leur domicile) détenant une surface de **661,5 ha**.

=> temps consacré aux visites : 6 jours

L'objet de ces visites était de sensibiliser les propriétaires à la démarche Natura 2000, de leur présenter brièvement le site Natura 2000 "Haute Vallée de l'Essonne" et les raisons qui ont justifié la désignation du site ainsi que les possibilités de s'impliquer dans la préservation et l'entretien des milieux naturels à travers la charte et les contrats Natura 2000,

- **4**, ne figurant pas dans l'annuaire, **ont bénéficié d'un courrier d'information**. Ce courrier consistait à informer ces propriétaires que le Parc naturel régional du Gâtinais français était chargé de l'animation du site Natura 2000 "Haute Vallée de l'Essonne", et évoquait le fait que la Parc était à leur disposition pour tous renseignements complémentaires.

Suite à ce courrier, un propriétaire détenant une surface de 39 ha sur la Commune de Buno-Bonnevaux (91) a exprimé le fait qu'il ne souhaitait pas s'impliquer dans la démarche Natura 2000.

Les trois autres propriétaires (détenant au total 133 ha) n'ont pas sollicité le Parc suite au courrier.

- **3 autres propriétaires n'ont pas été contactés à la date du 30 juin 2011** dans la mesure où ils ont été identifiés récemment. Ils détiennent des surfaces de 11 ha, 13,5 ha et 20 ha sur le site Natura 2000 ; ils seront sollicités au cours du deuxième semestre 2011.

I.1.1 Animation des contrats Natura 2000

Un propriétaire forestier (Indivision Manset), propriétaire sur les Communes de Buno-Bonnevaux (91), Boigneville (91) et Nanteau-sur-Essonne (77) était intéressé pour mettre en place des contrats Natura 2000.

Une première visite "conseil" sur le site a été effectuée avec M. Laporte (Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre) le **25 mars 2011** en présence des propriétaires (indivision) afin d'évoquer les travaux pouvant être réalisés.

=> temps consacré à la visite et à la préparation : 1 jour + 0,5 jour

Deux secteurs présentant des habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés et susceptibles d'être restaurés et entretenus et bénéficier de travaux de mise en défens (pose de clôtures).

CONTRATS				
Bénéficiaire	Communes concernées	Contrats concernés	Actions prévues	Habitat / Espèces concernées
M. MANSET Patrick(usufructier) et MM. MANSET Octave et François (propriétaires en indivision)	Buno Bonnevaux (91)	Code PDRH F22701 ou A32301P	Restauration	Pelouses calcaires
		Code PDRH F22701 ou A32304R/A32305R	Entretien	
		Code PDRH F22710 ou A32324P	Travaux de mise en défens	
	Nanteau-sur-Essonne (77)	Code PDRH A32301P	Restauration	Prairie à molinie + cladiaie
		Code PDRH A32304R/ A32305R	Entretien	
		Code PDRH A32324P	Travaux de mise en défens	

Tableau n°1 : Type de contrats Natura 2000 identifiés avec le propriétaire

Une deuxième réunion sur le site a été organisée le **14 avril 2011** avec les Directions Départementales des Territoires de l'Essonne (91) et de la Seine-et-Marne (77), représentées respectivement par Mme Michel et M.Pruvost (le propriétaire n'a pas pu être présent).

L'objet de cette réunion était de présenter les projets de travaux de restauration et d'entretien des milieux aux services instructeurs.

A la fin de la réunion, plusieurs questions restèrent en suspens, et bloquèrent le projet :

- le type de contrat Natura 2000 à mettre en œuvre : contrat non agricole-non forestier ou contrat forestier,
- la nécessité de mettre en place des clôtures dans le cadre des travaux de mise en défens des milieux.

=> temps consacré à la réunion : 0,5 jour

Suite à cette réunion, un point a été organisé à la Maison du Parc à Baulne (91) le **5 juillet 2011** entre les DDT 91 et 77, représentées par Mme Michel (91), M.Pruvost (77) et M.Rodde (77) et les représentants du Parc (Mme Guilmault et M.Emerit) afin de clarifier les différents points évoqués le 14 avril 2011 :

- concernant les contrats de mise en défens avec travaux de pose de clôture :
 - le secteur identifié en Seine-et-Marne ne pourra faire l'objet de tels travaux dans la mesure où les milieux à restaurer et préserver ne sont pas à proximité immédiate d'une voie de circulation, et donc non susceptibles (a priori) d'être dégradés ; un contrat Natura 2000 « Travaux de mise en défens » ne paraît pas justifié par la DDT,
 - le secteur identifié en Essonne est situé à proximité d'un chemin rural. La réouverture des milieux serait d'avantage susceptible d'inciter les promeneurs à pénétrer sur les milieux (de même qu'à l'heure actuelle, des engins motorisés ont déjà été repérés sur le site). Ainsi, la pose d'une clôture le long de la parcelle concernée est acceptée par la DDT de l'Essonne et paraît justifiée au vu des enjeux.

- concernant la nature des contrats, une concertation entre les DDT 91 et 77 est encore nécessaire.

Dès cette question résolue, il faudra solliciter à nouveau le propriétaire et lui proposer ce qui peut concrètement être mis en place.

1.1.2 Animation de la charte Natura 2000

Quatre chartes Natura 2000 ont été signées de janvier à juin 2011 :

CHARTE Natura 2000 mises en place sur le site de la Haute Vallée de l'Essonne						
Bénéficiaire	Communes concernées	Milieux concernés	Surface en Essonne (91)	Surface en Seine-et-Marne (77)	Surface totale	Date de signature
M. STALLA	Buno Bonnevaux (91)	Milieu forestier	13 ha	/	13 ha	6 mai 2011
Indivision MANSET	Boigneville (91), Buno Bonnevaux (91), Nanteau-sur-Essonne (77)	Milieux ouverts sur coteaux, marais, forestiers, cours d'eau et berges	52 ha	88 ha	140 ha	27 mai 2011
Commune de Buthiers	Buthiers (77)	Milieux forestiers, marais, berges et cours d'eau	/	40 ha	40 ha	5 avril 2011
Base de loisirs et de plein air de Buthiers	Buthiers (77)	Milieux ouverts des coteaux, forestiers, marais, berges et cours d'eau	/	15 ha	15 ha	5 avril 2011

Tableau n°2 : Chartes mises en place sur le site Natura 2000 "Haute Vallée de l'Essonne" de janvier à juin 2011

Les premières chartes ont été signées le 5 avril 2011 à la Base de loisirs de Buthiers (77) par la Commune de Buthiers, propriétaire d'environ 40 hectares dans le marais de Buthiers (77), et la Base de loisirs de plein air et de loisirs de Buthiers, gestionnaire d'environ 15 hectares dans le site Natura 2000.

Deux autres propriétaires forestiers privés ont également signé la Charte Natura 2000 portant ainsi **la surface totale soumise à une charte Natura 2000 à 208 ha, soit 21% de la surface totale du site.**

Temps total consacré aux montages administratifs des dossiers : 6,5 jours

- Commune de Buthiers : 1 jour

- Base de loisirs de Buthiers : 1 jour

- M. STALLA : 2 jours

- Indivision MANSET : 2,5 jours

NB : le Parc s'est chargé de transmettre les dossiers aux services instructeurs (DDT) ; l'ensemble des dossiers a été accusé complet par les DDT.

1.2 Identification des propriétaires détenant entre 4 et 10 ha sur le site

L'objectif au cours du deuxième semestre 2011 sera d'une part de relancer les propriétaires ayant déjà été contactés, puis de solliciter les propriétaires détenant une surface comprise entre 4 et 10 ha.

A ce titre, un recensement des propriétaires détenant une surface comprise entre 4 et 10 hectares a été effectué en distinguant les milieux humides et les milieux secs :

Communes concernées	Nombre de propriétaires (4 à 10 ha)
Boigneville (91)	3 propriétaires (4ha, 4,5 ha et 5,4ha)
Buno-Bonnevaux (91)	/
Prunay-sur-Essonne (91)	/
Nanteau-sur-Essonne (77)	1 propriétaire (4ha)
Buthiers (77)	/

Tableau n°3 : Propriétaires concernés par des surfaces comprises entre 4 et 10 ha - milieux secs

Communes concernées	Nombre de propriétaires (4 à 10 ha)
Boigneville (91)	/
Buno-Bonnevaux (91)	2 propriétaires (4,5ha et 9,5ha)
Prunay-sur-Essonne (91)	2 propriétaires (4,8 ha et 5,5ha)
Nanteau-sur-Essonne (77)	1 propriétaire (5,5ha)
Buthiers (77)	1 propriétaire (6ha)

Tableau n°4 : Propriétaires concernés par des surfaces comprises entre 4 et 10 ha - milieux humides

L'identification, à partir des relevés de propriétés, a permis d'identifier 10 propriétaires (entre 4 et 10 hectares) pour 54 ha (soit 5,5% de la surface du site).

=> Temps consacré à l'identification et la recherche cadastrale : 2,5 jours

II/ Évaluation des incidences des projets

Deux sollicitations ont été effectuées pour des projets sur le site Natura 2000 :

1er projet : Aménagement de l'entrée ouest de la Commune de Buthiers (77)

Maître d'ouvrage : Commune de Buthiers (77)

Une visite sur le site a été organisée le **1er février 2011** en présence de la Commune de Buthiers, du bureau d'études en charge du projet, du Parc et de la DDT 77 (représentée par M.Pruvost) à travers laquelle une présentation du projet a été effectuée sur place suivie d'une discussion en salle entre les différents acteurs présents.

Bien qu'il soit ressorti de cette demi-journée que le projet ne devait pas avoir d'incidences sur les habitats et espèces du site Natura 2000, une évaluation d'incidences s'avérait tout de même nécessaire.

A ce titre, l'ensemble des cartographies nécessaires du DOCOB a été transmis au bureau d'études en charge du projet et un avis a été donné par le Parc sur l'évaluation d'incidences avant sa transmission à la DDT 77.

=> Temps consacré : 1 jour

Après transmission de l'évaluation d'incidences à la DDT, il s'est avéré que celle-ci n'était pas nécessaire. Il est constaté une erreur d'interprétation sur les commentaires des différents acteurs lors de la réunion.

2e projet : Programme pluriannuel d'entretien et de gestion de la rivière Essonne

Maître d'ouvrage : SIARCE

Le SIARCE a élaboré un programme pluriannuel d'entretien et de gestion (PPEG) de la rivière Essonne et de ses annexes pour les années 2012 à 2016. Ce programme concerne notamment deux Communes incluses dans le site Natura 2000 Haute Vallée de l'Essonne : Buthiers (77) et Nanteau-sur-Essonne (77).

Une présentation du programme a été réalisée par le SIARCE (M.Simonnet) le **10 mars 2011** au Parc suivi d'une présentation de l'évaluation d'incidences le **28 juin 2011** en Commune de Nanteau-sur-Essonne (77).

Une évaluation d'incidences est nécessaire dans le cadre du dépôt d'une déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du PPEG (cf. arrêté préfectoral fixant la liste des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de Seine-et-Marne).

Un avis a été donné par le Parc sur l'évaluation d'incidences avant la transmission du dossier à la DDT 77.

=> **Temps consacré : 2,5 jours**

III/ Suivis scientifiques et techniques

Une étude spécifique relative aux populations de Vertigos dans les marais du site Natura 2000 est préconisée dans le DOCOB avant toute opération en faveur des populations des Vertigos. Cette étude a pour objet notamment de déterminer la répartition, l'estimation précise de la taille des populations et une caractérisation des exigences écologiques des deux espèces sur le site accompagnée de protocoles de suivi spécifique.

A ce titre, un cahier des charges spécifiques a été réalisé et présenté aux membres du comité de pilotage.

Cette étude pourrait être réalisée en 2012 sous réserve de l'obtention de financements.

=> **Temps consacré aux recherches bibliographiques et à la réalisation du cahier des charges : 3 jours**

IV/ Information, communication et sensibilisation

IV.1 Outils de communication

- un article (format A4), rédigé en juin 2011, sera diffusé dans *l'Abeille du Parc* n°44 en septembre 2011 et intitulé "Le réseau européen Natura 2000". Cet article est donc destiné à un large public puisqu'il sera distribué aux habitants du territoire du Parc. Il a pour objet de présenter de manière relativement simple les différents milieux présents sur le site Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Essonne (une carte d'identité du site en quelque sorte) et de rappeler brièvement comment s'impliquer dans la préservation et la restauration des milieux et espèces (contrats et chartes).

=> **Temps consacré : 1 jour**

- une fiche info n°3 (format A3 recto verso) à destination spécifiquement des propriétaires du site Natura 2000 (et disponible également dans les mairies des Communes du territoire) a été réalisée et présentée aux membres du Comité de pilotage le 5 juillet 2011. Cette fiche info présente les deux outils de contractualisation à disposition des propriétaires sur le site Natura 2000 Haute Vallée de l'Essonne : la charte et le contrat Natura 2000. Elle sera diffusée en octobre 2011 après impression (environ 500 tirages : 300 seront envoyés aux propriétaires du site et 200 mis à disposition aux Communes).

=> **Temps consacré : 3 jours**

IV.2 Organisation de manifestations

A l'occasion de la signature des premières chartes du site Natura 2000, une manifestation a été organisée le **5 avril 2011** à la Base de loisirs de Buthiers (77) en présence notamment de M. Ronssin, Sous-Préfet de Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau, Mme Jory, Maire de Buthiers, Mme Pays, Conseillère régionale d'Île-de-France et Vice-Présidente du Parc, M. Walker, Conseiller général de Seine-et-Marne, M. Boussaingault, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français et M. Bacqué, Président de la Base régionale de plein air et de loisirs de Buthiers et Conseiller général du canton de La Chapelle-la-Reine.

L'ensemble des élus du Parc a également été convié à la manifestation ; une trentaine d'élus et partenaires étaient présents.

Une exposition photos des milieux et espèces présentes sur le site Natura 2000 a été mise en place afin de présenter aux participants les richesses du site Natura 2000.

Lors de cette manifestation, la Base de loisirs de Buthiers (77) et la Commune de Buthiers (77) ont signé la charte Natura 2000.

=> Temps consacré (organisation + manifestation) : 4 jours

V/ Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

V.1 Organisation du Comité de Pilotage

Une réunion de Comité de pilotage a été organisée le **5 juillet 2011** à la Maison du Parc à Baulne.

L'ensemble des membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » était convié à cette réunion (soit 35 personnes invitées), pour 14 personnes présentes.

Ordre du jour du comité de pilotage :

- 1/ Bilan des actions 2011, par Monsieur Nicolas Bock :
 - État d'avancement de l'animation,
 - Présentation d'un document d'information (fiche info) à destination des propriétaires du site Natura 2000,
 - Présentation d'un cahier des charges techniques particulières spécifique à l'étude sur les populations de *Vertigos* dans les marais du site Natura 2000,
 - Perspectives.
- 2/ Présentation des projets de restauration de la continuité écologique sur l'Essonne et ses annexes au niveau du Moulin de Mirebeau et du Moulin de Touveau, par Madame Julie Ruhlmann du SIARCE,
- 3/ Questions diverses

Principales discussions lors de ce COPIL

Aucune décision particulière n'a été prise pour la suite de l'animation lors de ce COPIL. Quelques commentaires et corrections concernant la fiche info n°3 et le cahier des charges spécifiques à l'étude sur les populations de *Vertigos* dans les marais du site Natura 2000 ont été proposés par les membres du comité de pilotage.

Concernant les projets de restauration de la continuité écologique sur l'Essonne et ses annexes au niveau du Moulin de Mirebeau et du Moulin de Touveau présentés par Mme Ruhlmann (SIARCE), les membres du COPIL ne s'opposent pas à la réalisation des tests d'ouverture des vannes au niveau du moulin de Mirebeau (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires).

=> Temps consacré (préparation) : 2 jours (l'animation du COPIL et le compte rendu étant effectués après le 30 juin 2011, leur temps sera pris en compte dans le prochain bilan d'activités pour la période de juillet à décembre 2011).

V.2 Animation de groupes de travail

Suite à la réunion du Comité de pilotage du 30 novembre 2010, les membres ont validé la mise en place d'un groupe de travail relatif à la gestion des niveaux d'eau dans les marais du site Natura 2000.

Création du Groupe de travail « Gestion des niveaux d'eau dans les marais du site Natura 2000 »

En janvier 2011, un courrier a été envoyé aux membres du comité de pilotage afin de connaître leur volonté de participer ou non à ce groupe de travail.

16 personnes ont souhaité faire partie de ce groupe de travail et seront convoquées lors des réunions du Groupe de travail (DDT91, DDT77, CG91, CG77, ONEMA, SIARCE, CRPF Ile de France, FDC77, FPPMA91, CDCK91, ME77, CSRPN IdF, Commune de Nanteau-sur-Essonne et Commune de Prunay-sur-Essonne).

=> Temps consacré à la création du groupe : 0,5 jour

Premier Groupe de travail

Une première réunion (13 participants) de ce groupe de travail s'est tenue le **24 mars 2011** à Buthiers (77) dont l'ordre du jour était le suivant :

- 1/ Présentation sur les sites par le SIARCE des projets de restauration de la continuité écologique sur l'Essonne et ses annexes au niveau du Moulin de Mirebeau et du Moulin de Touveau (de 14H à 16H)
- 2/ Discussion en salle en mairie de Buthiers (16H à 17H)
- 3/ Questions diverses

Concernant les impacts d'un test de l'ouverture des vannes du moulin de Mirebeau (à des fins de restauration de la continuité écologique) sur le site Natura 2000 et notamment les populations de Vertigos, un expert des mollusques (M.Cucherat, *Biotope*) précise qu'un test d'une période d'une semaine ne pourra démontrer un réel impact sur les Vertigos (durée trop courte) et qu'un test sur une période plus longue (au moins un an) serait plus intéressant pour évaluer les conséquences sur les populations.

De même, pour évaluer les effets sur les habitats, le test devra également être effectué sur une période plus longue.

Les participants ont validé le principe que le SIARCE réalise une première phase de test d'ouverture « courte » des vannes du moulin Mirebeau, sur une semaine en hautes eaux et en basses eaux, moyennant la réalisation des démarches préalables (notice de présentation du projet, protocole de suivi aux services de police de l'eau et autres documents nécessaires au montage du dossier..., information et sensibilisation des acteurs locaux et usagers du site) et leur réalisation à des périodes adaptées. Il a également été demandé par les membres du Groupe de travail qu'une présentation du projet soit effectuée lors du comité de pilotage du site Natura 2000 et qu'une réunion du groupe de travail soit organisée sur le site lors des tests d'ouverture des vannes.

=> Temps consacré à la préparation + l'animation + le compte rendu du groupe de travail : 2 jours

V.3 Gestion administrative et financière

Une convention cadre d'animation entre le Parc naturel régional du Gâtinais français et l'Etat, représenté par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Energie et de l'Environnement (DRIEE) d'Ile-de-France a été établie. Cette convention est datée du 30 juin 2011 et applicable pour une durée de 3 ans à partir de la date de la signature. Cette convention est accompagnée d'un cahier des charges spécifique.

Concernant les dispositions financières, une demande de subvention pour l'animation (dispositif 323A du PDRH) de juillet à décembre 2011 a été déposée à la DRIEE. Une demande de subvention de 6 mois a volontairement été déposée afin de pouvoir par la suite effectuer des demandes de subventions sur des années civiles.

=> Temps consacré au montage des dossiers : 3 jours

V.4 Suivi du document d'objectifs : SUDOCO

Suite à une sollicitation auprès de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN), des codes d'accès personnels donnant droit d'utiliser l'application SUDOCO ont été fournis au Parc le **27 janvier 2011**.

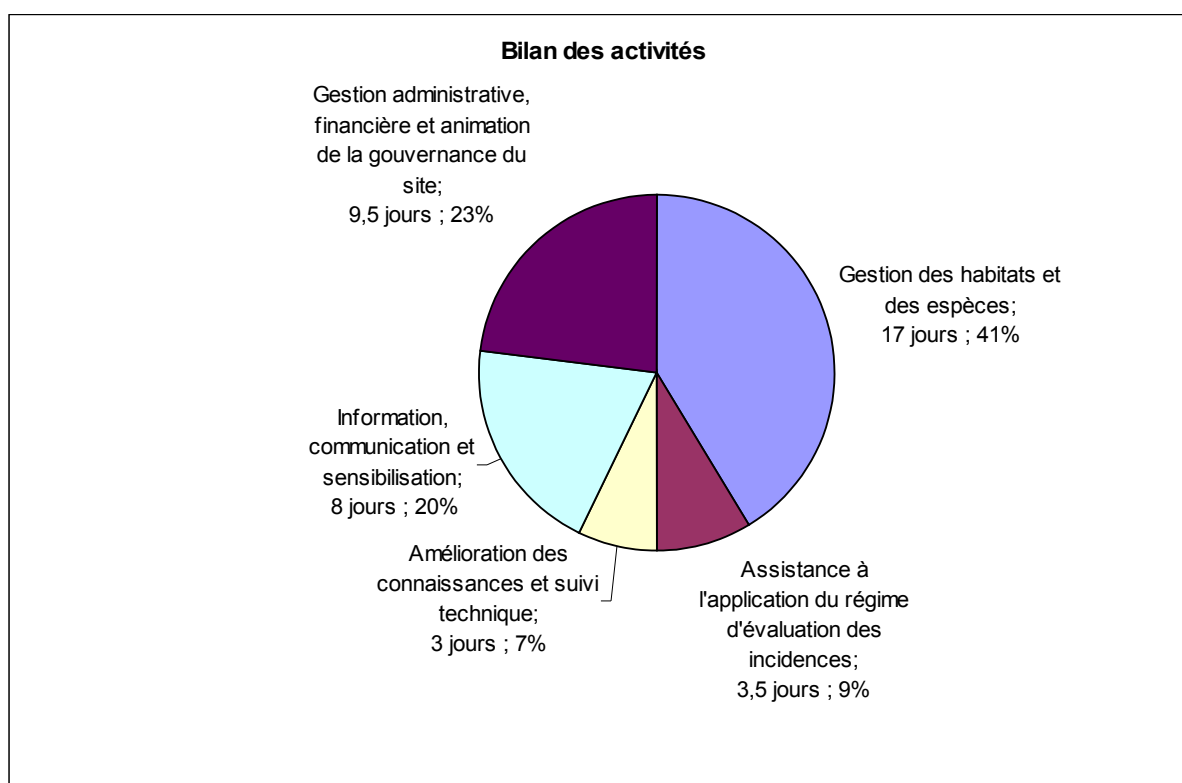
Les données générales concernant le DOCOB, les habitats et les milieux et les objectifs du DOCOB ont été complétés dans l'outil SUDOCO.

Quelques points restent à améliorer notamment la prise en compte des habitats en mosaïque dans le classement des habitats par milieux.

NB : aucune formation n'a été suivie par l'animateur sur l'outil SUDOCO

=> Temps consacré : 2 jours

Synthèse



Graphique n° 1 : Diagramme de répartition des activités de l'animateur de janvier à juin 2011

De janvier à juin 2011, une majeure partie de l'animation a été consacrée à la sensibilisation auprès des propriétaires du site Natura 2000 et aux montages des dossiers de charte Natura 2000 pour les premières signatures.

Outre l'animation auprès des propriétaires qui nécessitent beaucoup de temps, le montage du dossier des chartes est entièrement à la charge du Parc : formulaire de déclaration d'adhésion à la charte Natura 2000 complété et recherche des pièces pour le dossier (relevés de propriétés, plan de situation des parcelles avec les limites du site Natura 2000, plans cadastraux des parcelles engagées). Ces pièces sont fournies aux propriétaires, signées par leurs soins puis transmises aux DDT concernées par le Parc, ceci afin de leur limiter au maximum les démarches administratives.

Le montage des dossiers est en effet relativement long du fait notamment de l'identification pour chaque parcelle impliquée du type milieu concerné (identification sur site longue et pas toujours évidente du fait du morcellement du parcellaire).

Il s'agira essentiellement durant le deuxième semestre 2011 de solliciter les propriétaires identifiés détenant entre 4 à 10 ha et de contacter à nouveau les propriétaires détenant plus de 10 ha susceptibles d'adhérer à une charte ou souscrire à un contrat Natura 2000.

Des discussions sont en cours entre un propriétaire forestier, le Parc et les DDT pour mettre en place un contrat Natura 2000 de restauration et d'entretien des milieux ouverts (pelouse calcaire).

De plus, il s'agira de rechercher les financements pour lancer l'étude sur l'inventaire des populations de Vertigos en 2012.

Annexe : Récapitulatif du temps passé par l'animateur par actions et indicateurs de résultats

Axes de travail	Sous-axes de travail	Temps passé par l'animateur (jours/an)	Indicateurs de réalisation ou de résultats	
Gestion des habitats et des espèces	Animation, sensibilisation auprès des propriétaires du site	6	Nombre de propriétaires/mandataires démarchés pour les contrats et la charte Natura 2000 (contact direct)	13
	Montage de dossiers de Chartes Natura 2000	align="center">6,5	Nombre de chartes Natura 2000 signées	4
			Surface totale engagée dans les chartes	208 ha
	Montage de dossiers de Contrats Natura 2000	align="center">2	Nombre de contrats Natura 2000 montés	0
			Réunions avec les partenaires sur le montage d'un contrat Natura 2000	2
Identification des propriétaires détenant entre 4 et 10 ha	2,5	Nombre de propriétaires "prioritaires" identifiés détenant entre 4 et 10 ha sur le site	10	
Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	Suivi des évaluations d'incidences concernant le site Natura 2000	align="center">3,5	Nombre de projets sur lesquels l'animateur a apporté un conseil en amont	2
			Nombre de projets sur lesquels l'animateur a fourni des données du DOCOB	1
			Nombre de projets sur lesquels l'animateur a été sollicité par un service de l'État pour donner un avis technique	0
			Nombre de projets sur lesquels l'animateur a alerté les services de l'État (rôle de veille)	2
Amélioration des connaissances et suivi technique	Suivis scientifiques et techniques	3	Mise en place d'un cahier des charges spécifiques à l'inventaire des populations de vertigo dans les milieux humides du site Natura 2000	/

Information, communication et sensibilisation	Création / mises à jour d'outils de communication, média	4	Nombre de connections sur un site Internet	/
			Nombre d'articles de presse	1
			Nombre de fiches info Natura 2000 réalisées	1
	Organisation de réunions d'informations / manifestation	4	Nombre de réunions/manifestations organisées	1
			Nombre de participants	~ 30
	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	/	Nombre de réunions où l'animateur est simple participant	/
			Nombre de formations suivies	/
Nombre de réunions/formations où l'animateur est intervenu			/	
Communication / animation auprès des scolaires	/	Nombre d'actions à destination des scolaires	/	
Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	Gestion administrative et financière	3	Montage de la nouvelle convention d'animation entre la DRIEE et le Parc (+ demande de subvention)	/
	Organisation de réunion de comité de pilotage	2	Nombre de réunion (s) de COPIL (préparation du COPIL en juin 2011, mais déroulement le 5 juillet 2011)	1
			Nombre de participants	14
	Animation de groupes de travail	2,5	Nombre de groupes de travail en cours dans l'année	1
			Nombre de participations totales aux groupes	13
	Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilan annuel	2	SUDOCO	/
Compléments ou mise à jour du DOCOB	/	/	/	